

Rapport n°7

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 03 octobre 2024

Rapport du Président

Vocation 1 : Un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités Objectif stratégique 1.1 : Conforter et préserver les grandes zones emblématiques de notre territoire et la nature ordinaire Objectif opérationnel 1.1.3 « Connaître, suivre et sensibiliser au patrimoine naturel ».

Objet : Présentation du contrat d'ORE entre le PnrL et la commune de Seicheprey

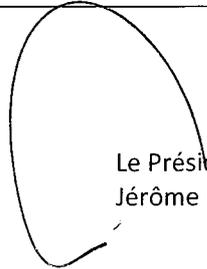
La Commune de Seicheprey est propriétaire d'une parcelle sur laquelle se trouve un boisement intéressant notamment du point de vue des Trames verte et bleue, du fait de sa situation dans un contexte agricole. Sur proposition du PnrL, un contrat d'Obligations Réelles Environnementales a été élaboré et accepté par la commune, afin de garantir le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité et des fonctions écologiques associées:

Ce contrat établi pour une durée de 99 ans engage le propriétaire actuel et les suivants à conserver ce boisement et à y promouvoir une gestion simple des abords et une non-gestion du boisement lui-même. Le PnrL y effectuera des suivis naturalistes réguliers pour suivre la libre évolution du milieu, qu'il communiquera au propriétaire.

La signature de ce contrat d'ORE aura lieu sous l'autorité d'un notaire et sera enregistré au service foncier du département de Meurthe-et-Moselle.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- D'APPROUVER la signature du contrat d'ORE entre le PnrL et la commune de Seicheprey.
- D'AUTORISER le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.


Le Président
Jérôme END